



Compte rendu de Conseil Municipal
Séance du 10 Avril 2017

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 04 avril 2017

de Présents

de Votants

L'an deux mil dix-sept, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER et Mme Julie LEJEUNE.

Excusées : Mme Sophie LEFAUCHEUX et Mme Sandrine PLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Aurore LUCAS

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 11

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil décide de ne pas préempter :

- Le bien situé **25 rue Villebois Mareuil**, cadastré section AD n°70 et n°78, d'une superficie totale de 768 m².



- Le bien situé **16 rue de Taude**, cadastré section AC n°284 et n°285, d'une superficie totale de 14a71ca.

Stratégie Voirie

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que la commission voirie propose de :

- Privilégier l'entretien des chemins communaux et de ne plus accepter de rétrocession de chemins privés
- Ne plus prendre en charge la pierre pour l'entretien des chemins privés.

Par contre les habitants de Grez qui le souhaitent, peuvent bénéficier des tarifs préférentiels de la commune pour l'achat de la pierre.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ces deux propositions.

DELIBERATION N° 2017-04-01 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2017

Le Conseil Municipal après avoir étudié l'état de notification des taux d'imposition de 2017, décide d'augmenter les taux par vote à main levée, à l'unanimité.

Les taux sont désormais les suivants :

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 15,76 % |
| - Taxe foncière bâtie | 26,15 % |
| - Taxe foncière non bâtie | 39,98 % |

Le produit fiscal résultant de ces taux est de 405 450,00 €, plus 35 758,00 € d'allocations compensatrices.

DELIBERATION N° 2017-04-02 : Devis pour l'achat d'une tondeuse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'une tondeuse mulching, d'un sécateur à batterie et d'un taille-haie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec Espace Emeraude pour un montant total de 20 643,00 € HT, soit 24 771,60 € TTC.

DELIBERATION N°2017-04-03 : Devis pour la rénovation des logements Bel-Ebat et 1 rue de Taude

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'isolation et de réfection des logements Bel-Ebat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis suivants :
 - Pour les 8 logements du Lotissement Bel-Ebat :
 - ESNAULT Éric pour un montant de 36 215,36 € HT, soit 39 836,90 € TTC (ravalement)
 - ISO-OUEST pour un montant de 5957,55 € HT, soit 6 553,31€ TTC (isolation combles)

Pour le changement des menuiseries des 8 logements à Bel-Ebat et du logement 1 rue de Taude c'est l'entreprise GITEAU qui a été retenue.



DELIBERATION N°2017-04-04 : Convention ENEDIS – Mise à disposition de données numériques géo-référencées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'ENEDIS est en mesure de fournir à la commune une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant le territoire de Grez-en-Bouère (lignes HT aériennes, enterrées...). Il précise que le premier envoi annuel des données cartographiques n'est pas facturé. Au-delà d'une fois par an, il est facturé à la commune 356,61 € HT + 1€ HT par tranche de 10 kms de réseaux.

Les modalités techniques et financières de la communication de cette représentation cartographique sont définies dans une convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS concernant la mise à disposition des données numériques géo-référencées.

DELIBERATION N°2017-04-05 : Avenant n°1 à la convention OGEC : modification de l'article n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de scolarisation des enfants hors commune ont été modifiées lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, 12 pour et 1 contre :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la Convention OGEC.

DELIBERATION N°2017-04-06 : Subvention LEADER – Réhabilitation d'un bâtiment scolaire à l'école LEVROT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 6 juillet 2015, afin d'approuver le projet de réhabilitation d'un bâtiment scolaire à l'école LEVROT de Grez-en-Bouère et de solliciter une subvention LEADER. Cependant cette délibération est incomplète car elle ne présente pas le plan de financement. Il rappelle que l'opération s'élève à 184 456,17 € HT soit 221 347,40 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

➤ DETR	57 000,00 €
➤ Région (Soutien à des projets territoriaux solidaires)	20 892,00 €
➤ Région (Performance énergétique)	12 000,00 €
➤ LEADER	25 201,02 €
➤ Autofinancement	69 363,15 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents au dossier.

DELIBERATION N°2017-04-07 : Construction d'un bâtiment multi-services : marché avec les entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : VRD – Entreprise CHAPRON pour un montant de	54 379,65 € HT
Lot n°2 : Maçonnerie – Entreprise ALLEARD pour un montant de	92 121,09 € HT
Lot n°3 : Charpente métallique – Entreprise GEORGEAULT pour un montant de	33 175,00 € HT



Lot n°4 : Couverture Etanchéité – Entreprise SBEM pour un montant de	35 071,79 € HT
Lot n°5 : Bardages – Entreprise SMAC pour un montant de	43 375,33 € HT
Lot n°6 : Portes sectionnelles – Entreprise DEFI pour un montant de	2 470,00 € HT
Lot n°7 : Menuiseries extérieures alu – Entreprise AMCP pour un montant de	23 500,32 € HT
Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois – Entreprise LANCELIN pour un montant de	4 293,00 € HT
Lot n°9 : Plâtrerie Cloisons sèches – Entreprise MF2P pour un montant de	20 271,38 € HT
Lot n°10 : Plafonds suspendus – Entreprise ACTIS LATOUR pour un montant de	5 409,31 € HT
Lot n°12 : Electricité – Entreprise ISOLEC pour un montant de	23 500,00 € HT
Lot n°13 : Carrelage Faïence – Entreprise PERAIS pour un montant de	12 093,36 € HT
Lot n°14 : Peinture – Entreprise MPB LAMY pour un montant de	7 500,00 € HT
Lot n°15 : Espaces Verts – Entreprise Les Jardins Gorronnais pour un montant de	3 064,70 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tout documents inhérents au dossier.

DELIBERATION N°2017-04-08 : Bâtiment multi-services : création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **DE CRÉER** un budget annexe pour le bâtiment multi-services
- **D'ASSUJETTIR** ce budget à la TVA.

DELIBERATION N°2017-04-09 : Proposition de financement des travaux d'aménagement de la rue Villebois Mareuil

Monsieur le Maire présente les différentes propositions qui ont été remises à chaque membre du Conseil.

Etablissement	Durée	Périodicité	Amortissement Capital	Taux
Crédit Agricole	20 ans	Trimestrielle	Constant	Taux fixe 1,75 %
Caisse d'Epargne	20 ans	Trimestrielle	Constant	Taux fixe 1,97 %
Crédit Mutuel	20 ans	Trimestrielle	Constant	Taux fixe 1,95 %
Caisse des Dépôts	20 ans			Taux révisable indexé sur le livret A : Taux livret A + 1 % soit actuellement 1,75 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter l'emprunt avec le crédit agricole et de signer tous documents s'y rapportant.

Subvention écoles et CCAS

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, la subvention suivante :

CCAS : 1 000 €



Le Conseil Municipal décide de voter, 12 pour et 1 contre, les subventions suivantes :

Association Parents Ecole Publique	3 130,00 €
APEL Ecole St-Jean-Baptiste	3 270,00 €

Budgets primitifs 2017

Après un vote, à main levée, tous les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Budget principal

- section de fonctionnement équilibrée à 960 424,00 €
- section d'investissement équilibrée à 1 235 578,00 €

Budget lotissement du Frêne

- section de fonctionnement équilibrée à 271 654,60 €
- section d'investissement équilibrée à 218 340,84 €

Budget assainissement

- section d'exploitation équilibrée à 70 494,00 €
- section d'investissement :

↳ Dépenses : 14 248,15 €

↳ Recettes : 57 452,70 €

Soit un excédent de 43 204,55 €

Budget accueil de loisirs

- section de fonctionnement équilibrée à 85 120,00 €
- section d'investissement équilibrée à 1 489,54 €

Vu pour être affiché le 26 avril 2017

Le Maire, Jean-François LASSALLE

